

# Blocs-portes pour l'hôtellerie: La sélection AVMM.



## ➤ BLOC PORTE DE CHAMBRE

EN NEUF

Produit	Coupe-feu	Acoustique	Description
CHORUS 42	CF30	40 R <sub>w</sub> +C	BP palière 1 vantail acoustique blindé et coupe-feu 1/2 H Sur huisserie bois Dimensions standard : 930 x 2040 mm Épaisseur : 40 mm Joints acoustiques exclusifs

EN RENOVATION

Produit	Coupe-feu	Acoustique	Description
ISACLUB 39 sur RBA	CF30	38 R <sub>w</sub> +C	BP palière 1 vantail acoustique blindé et coupe-feu 1/2 H Sur Bâti Rénovation adaptable sur huisserie existante sans réduction de passage Épaisseur : 40 mm Joints acoustiques exclusifs

## ➤ BLOC PORTE DE COULOIR (recouvrement horizontal)

Produit	Coupe-feu	Acoustique	Description
CF 302 DAS	CF30	-	BP 2 vantaux DAS simple action coupe-feu 1/2 H Mode 2 : maintien des portes ouvertes avec système de re-fermeture Équipé de ferme-portes + ventouses déportées sur huisserie bois Dimensions standard : 2040 x 730 + 730 mm Épaisseur : 40 mm

## ➤ BLOC PORTE DE CLOISONNEMENT ESCALIER (recouvrement vertical) BLOC PORTE TECHNIQUE (blanchisserie, chaufferie...)

Produit	Coupe-feu	Acoustique	Description
CF 301	CF30	-	BP 1 vantail simple action coupe-feu 1/2 H sur huisserie bois Dimensions standard : 2040 x 930 mm Épaisseur : 40 mm



www.rg-materiaux.com

# Tout savoir sur la nouvelle réglementation



## SECURITE INCENDIE

### CLOISONNER ET COMPARTIMENTER

#### Enclouement des escaliers

Obligatoire pour les établissements de plus d'un étage, l'enclouement doit rendre la cage d'escalier étanche au feu et à la fumée, permettant ainsi l'évacuation des personnes. Les établissements d'un seul étage en sont dispensés si les pompiers ont accès aux fenêtres des chambres. Les établissements de plus de 50 chambres doivent être équipés de deux escaliers (dispense sous certaines conditions).

#### Compartmentage

Toutes les portes de l'établissement (à l'exception des portes de toilettes et salles de bain) doivent être coupe-feu ou pare-flamme et résister au feu au moins 30 minutes pour ralentir la propagation du feu :

Portes locaux techniques et cage d'escalier : coupe-feu (étanches aux flammes et aux gaz et isolantes thermiquement)

Portes de chambres et autres : pare-flamme (étanches aux flammes et aux gaz)

#### Ces portes doivent également répondre aux exigences suivantes :

- Être équipées de fermes-porte de force 3 minimum afin d'assurer la fermeture automatique.
- Les ferme-portes devront avoir le marquage « NF EN 1154 » et « CE »



## EXIGENCES ACOUSTIQUES

S'ajoutent aux performances feu des performances acoustiques. L'affaiblissement acoustique entre l'intérieur d'une chambre et le couloir de circulation qui s'exprime en  $D_{nTf}$  doit être  $> 38$  dB. Par conséquent, la performance acoustique d'une porte de chambre qui s'exprime en  $R_{w+c}$  ou  $R_f$  doit être  $\geq 38$  - Arrêté du 25/04/2003.



## ACCES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite doit également être assurée par :

- La largeur des portes qui doit être idéalement à 930 mm, au moins pour les chambres adaptées.
- L'effort fourni pour l'ouverture de la porte qui ne devra pas dépassé 50 N.
- Le ressaut du seuil, s'il ne peut être évité, qui comportera un bord arrondi ou un chanfrein dont la hauteur n'excèdera par 2 cm.

## CALENDRIER

- Incendie :  
Fin novembre 2011, les établissements de 5ème catégorie sont censés être aux normes de la réglementation incendie.
- Accès aux PMR  
Tous les établissements devront répondre aux exigences au 1er janvier 2015 - Décret du 17/05/2006
- Classification hôtelière  
Après le 21 janvier 2012 application de la nouvelle classification hôtelière - Loi du 22/07/2009

Des dérogations peuvent être accordées sous réserve de certaines conditions

➤ Tél Service Commercial : 04 98 11 19 69 - Contact : [valerio@rg-materiaux.com](mailto:valerio@rg-materiaux.com)